

## ASSEMBLÉE NATIONALE

26 octobre 2010

---

LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2011 - (n° 2854)

Commission	
Gouvernement	

### AMENDEMENT

N° 704

présenté par  
M. Door, rapporteur  
au nom de la commission des affaires sociales,  
pour l'assurance maladie et les accidents du travail

-----  
**ARTICLE 39**

I. – À l'alinéa 12, après le mot :

« par »,

rédiger ainsi la fin de l'alinéa :

« deux alinéas ainsi rédigés : ».

II. – En conséquence, supprimer l'alinéa 14.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.